RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Tribunal judiciaire de Metz
31 rue du Cambout - CS 20223 - 57000 METZ

/ RCS / EMA / 2026/18643

BARKOUKOU ABDELMAJID
[redacted]
57070 METZ

Metz, le 23 septembre 2026

Nos références : C1_IMM_DEMAT * EMA * 2026/18643 * [redacted]
Nature de l'inscription : Immatriculation principale dématérialisée RCS
Entreprise : ABEXAUTO
Pour toute réponse, joindre impérativement le présent courrier

RECLAMATION DE PIECES OU RENSEIGNEMENTS MANQUANTS

(Article R.123-97 du code de commerce)

Madame, Monsieur,

Le dossier d'inscription au registre du commerce et des sociétés référencé en marge, a été réceptionné par le greffe le 8 septembre 2026.

Après contrôle, il apparait que cette demande est, selon le cas, incomplète, erronée ou non conforme.

Pour procéder à sa régularisation, il convient de fournir au greffe les pièces ou renseignements manquants suivants, par voie dématérialisée ce qui permettra un traitement accéléré du dossier :

- **Document de synthèse INPI signé : Dans une SASU, il ne peut y avoir qu'un président. Veuillez supprimer l'admistrateur**

IMPORTANT : Vous disposez d'un délai de 15 jours à compter de cette réclamation pour régulariser votre dossier. A l'expiration de ce délai et en l'absence de régularisation, une décision de refus d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés vous sera notifiée.

Vous pouvez consulter en ligne le suivi de votre dossier sur le site : www.infogreffe.fr, Formalités en ligne, suivi des formalités.

Avec nos salutations distinguées.
Le greffier